

DECRETS

Décret présidentiel n° 97-230 du 19 Safar 1418 correspondant au 24 juin 1997 portant nomination du Chef du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 77-5° et 6°;

Décète :

Article 1er. — M. Ahmed OUYAHIA, est nommé Chef du Gouvernement.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Safar 1418 correspondant au 24 juin 1997.

Liamine ZEROUAL.



Décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997 portant nomination des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 79;

Vu le décret présidentiel n° 97-230 du 19 Safar 1418 correspondant au 24 juin 1997 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Sur proposition du Chef du Gouvernement;

Décète :

Article 1er. — Sont nommés messieurs et mesdames :

Ahmed ATTAF.....	Ministre des affaires étrangères
Mohamed ADAMI.....	Ministre de la justice
Mostéfa BENMANSOUR.....	Ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement
Abdelkrim HARCHAOUI.....	Ministre des finances
Youcef YOUSFI.....	Ministre de l'énergie et des mines
Abderrahmane BELAYAT.....	Ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire
Abdelmadjid MENASRA.....	Ministre de l'industrie et de la restructuration
Saïd ABADOU.....	Ministre des moudjahidine
Boubekeur BENBOUZID.....	Ministre de l'éducation nationale
Amar TOU.....	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Bouguerra SOLTANI.....	Ministre de la petite et moyenne entreprise
Yahia GUIDOUM.....	Ministre de la santé et de la population
Hacène LASKRI.....	Ministre du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle